

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
(DM-24-160)

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 6 mai 2024 débutant à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **Cimon Harvey** et étant la suivante :

---

**IMMEUBLE VISÉ** : Lot 5 936 741, 113 route de Tadoussac

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE** : Construction d'un bâtiment complémentaire isolé en cour latérale de 111m<sup>2</sup> ce qui portera à 173.95m<sup>2</sup> la superficie totale des bâtiments complémentaires contrairement au 150m<sup>2</sup> autorisé à l'article 12.5.4. du règlement de zonage 2015-03 et de 6.2 mètres de haut au lieu de 5mètres contrairement à l'article 12.5.7. du même règlement, au 113 route de Tadoussac.

---

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 22<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2024.

Jimmy Tremblay  
Directeur général et greffier-trésorier